

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU,
convoquée à 19 h 30, tenue à huis clos à 19 h 30, le mardi 1er décembre
2020, par vidéoconférence.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
Madame Patricia Bégin, conseillère #2;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Madame Ghislaine Massé, conseillère #5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-12-350

CONSIDÉRANT que madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance
à 20 h 20;

CONSIDÉRANT l'avis public du 26 novembre 2020 en lien avec la séance
ordinaire du mois de décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une
pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré
l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période
initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020, qui
prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 2
décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé
et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout
moyen de communication si les mesures sanitaires ne peuvent être respectées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la
population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente
séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers
municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et
voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Harry
Gow et résolu, à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit
tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux
puissent y participer par vidéoconférence.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-12-351

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES
4. PROCÈS-VERBAL - ADOPTION
5. MAIRIE - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 COMPTES À PAYER
 - 6.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 145 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 DÉCEMBRE 2020
 - 6.3 SERVICES JURIDIQUES - ANNÉE 2021
 - 6.4 RÈGLEMENT 2020-025 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
 - 6.5 LICENCES INFORMATIQUES MUNICIPALES – ENTRETIEN/SOUTIEN - PG SOLUTIONS – CONTRAT ANNÉE 2021
 - 6.6 MAIRE SUPPLÉANT
 - 6.7 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT
 - 6.8 RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU (A.I.B.R.) - BUDGET 2021 - ADOPTION
 - 6.9 (MODIFICATION, DÉPLACÉ AU POINT 14.1) AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET 2021 – CONTRAT
 - 6.10 TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – FIRME D'INGÉNIERIE - MANDAT
 - 6.11 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2021
 - 6.12 GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE – DEMANDE DE SUBVENTION 2021
 - 6.13 OFFICE 365 - FORMATION
 - 6.14 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – ABONNEMENT 2021
 - 6.15 TABLEAU D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR – IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – ACHAT
 - (AJOUT) 6.16 MUNICIPALITÉ SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS
 - (AJOUT) 6.14 FABRIQUE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE – SUBVENTION 2020

7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 TRAVAUX PUBLICS - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 7.2 RESURFAÇAGE RANG DE L'ACADIE – ENTREPRENEUR – FACTURATION - ACCEPTATION DES TRAVAUX - PAIEMENT FINAL
 - (MODIFIÉ) 7.3 RÉSERVOIR PÉTROLIER SITUÉ À L'IMMEUBLE MUNICIPAL DU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – REMPLACEMENT
 - 7.4 TRAVAUX AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL – ENTÉRINER
 - (MODIFIÉ) 7.5 TRAVAUX PUBLICS RÉTROCAVEUSE – PNEUS ACHATS ET INSTALLATION
 - 7.6 LAMPADAIRE – RUE BENOIT – ACHAT ET INSTALLATION
 - 7.7 PANNEAUX DE SIGNALISATION - ACHAT

8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX
 - (AJOUT) 8.1 IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1028, RUE DU RIVAGE – ACHAT D'UNE VANITÉ

9. PARCS MUNICIPAUX
 - 9.1 AMÉNAGEMENT DES PARCS – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 10.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 10.2 SÉCURITÉ CIVILE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - (MODIFIÉ) 10.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – INSPECTION
 - 10.4 GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DE CONTRAT – ANNÉE 2021
 - 10.5 RÈGLEMENT 2020-024 – RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET
 - 10.6 RÈGLEMENT 2020-023 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 344 945 \$ ET UN EMPRUNT DE 344 945 \$ POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ NEUVE D'INTERVENTION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – DÉPÔT DE CERTIFICAT « RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER »
 - 10.7 SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉ 2021-2022
 - 10.8 SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL – FORMATION

11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE
 - 11.1 ENVIRONNEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- 11.2 AGRICULTURE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 11.3 TRANSPORT COLLECTIF – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 12.2 LOT 4 834 007 - TRAVAUX SANS PERMIS – SANCTION
13. LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 13.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
 13.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
 13.3 OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DES MASKOUTAINS ET D’ACTON (OMH), AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
 13.4 RECONNAISSANCE BÉNÉVOLE – CARTE DE SOUHAITS - UTILISATION D’UNE ŒUVRE ORIGINALE
 13.5 BUDGETS PARTICIPATIFS 2019 – AMIS ANIMAUX ANTONIENS – PROLONGEMENT ou ARRÊT (MODIFIÉ) 13.6 ASSOCIATION DES RIVERAINS ET AMIS DU RICHELIEU – APPUI ET DON – ANNÉE - 2021
 13.7 ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – ABONNEMENT 2021
 13.8 LES FLEURONS DU QUÉBEC – CONFÉRENCES - ENTÉRINER
14. SUJETS DIVERS
 (AJOUT) 14.1 AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET 2021 – CONTRAT
 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil a invité la population à soumettre leurs questions par téléphone ou par courriel avant midi le 1er décembre 2020. Les questions seront répondues par l’entremise d’une Gloriette et sur le site internet de la Municipalité sous la rubrique procès-verbaux. Il y a deux (2) questions.

4. PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Résolution 2020-12-352

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l’unanimité, d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020, en modifiant le point 6.1 comme suit :

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution 2020-11-332

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l’unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers et conseillères, datée du 29 octobre 2020 :

Factures à payer	19 471,36 \$
Correctif des factures pour la Résolution 2020-09-288	(1 613,95 \$)
Factures payées – pour approbation	29 878,06 \$
Salaires et DAS payés	39 310,13 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l’égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie qu’il y a soit des fonds disponibles dans les postes budgétaires ou qu’il y a soit des fonds disponibles dans l’ensemble du poste budgétaire prévu pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 octobre 2020, et approuve en conséquence, telle que soumise, ladite liste des factures à payer. Prendre note qu’il se peut que des transferts budgétaires ou des affectations doivent être effectués en cours ou en fin d’année financière.

5. MAIRIE - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Madame Chantal Denis, mairesse, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution 2020-12-353

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers et conseillères, datée du 26 novembre 2020 :

Factures à payer	33 386,54 \$
Factures payées – pour approbation	319 765,71 \$
Salaires et DAS payés	31 805,27 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie qu'il y a soit des fonds disponibles dans les postes budgétaires ou qu'il y a soit des fonds disponibles dans l'ensemble du poste budgétaire prévu pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 26 novembre 2020, et approuve en conséquence, telle que soumise, ladite liste des factures à payer. Prendre note qu'il se peut que des transferts budgétaires ou des affectations doivent être effectués en cours ou en fin d'année financière.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 145 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 DÉCEMBRE 2020

Résolution 2020-12-354

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 145 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-06	145 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-06, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	8 400 \$	
2022.	8 600 \$	
2023.	8 700 \$	
2024.	9 000 \$	
2025.	9 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	101 300 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.3 SERVICES JURIDIQUES - ANNÉE 2021

Résolution numéro 2020-12-355

CONSIDÉRANT que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité.

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

6.4 RÈGLEMENT 2020-025 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Harry Gow, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 2020-025, règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations 2021 ainsi que les conditions de perception de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le projet de règlement est déposé par monsieur Harry Gow, conseiller. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public et sur le site internet de la Municipalité.

6.5 LICENCES INFORMATIQUES MUNICIPALES – ENTRETIEN/SOUTIEN - PG SOLUTIONS – CONTRAT ANNÉE 2021

Résolution numéro 2020-12-356

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat d'entretien/soutien des licences informatiques municipales pour l'année 2021 :

- Volet comptabilité et taxation : 5 336,00 \$ (avant taxes)
- Volet incendie : 1 314,00 \$ (avant taxes)
- Volet rôle d'évaluation en ligne : 3 564,00 \$ (avant taxes)
- Volet urbanisme : 5 463,00 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Ghislaine Massé, et résolu, à l'unanimité, de renouveler les licences informatiques municipales (entretien/soutien) de la compagnie PG Solutions au montant de 15 677,00 \$ avant taxes.

6.6 MAIRE SUPPLÉANT

Résolution numéro 2020-12-357

CONSIDÉRANT qu'en tout temps, le conseil municipal peut, nommer un membre du conseil comme maire suppléant ou mairesse suppléante avec tous les droits, obligations et privilèges qui s'y attachent, lorsque que la mairesse est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, comme prévu à l'article 116 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a nommé la conseillère, madame Ghislaine Massé, comme mairesse suppléante pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2020 par la résolution (2020-08-221);

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer un autre membre du conseil pour une autre période de quatre mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, que monsieur Robert Mayrand, soit nommé maire suppléant conformément pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2020.

6.7 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, tel que requis par à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Referendums dans les municipalités.

Les membres du conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Madame Chantal Denis, mairesse;
Monsieur Harry Gow, conseiller au poste 1;
Madame Patricia Bégin, conseillère au poste 2;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller au poste 3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller au poste 4;
Madame Ghislaine Massé, conseillère au poste 5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller au poste 6.

6.8 RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU (A.I.B.R.) - BUDGET 2021 - ADOPTION

Résolution numéro 2020-12-358

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2021 de l'A.I.B.R. en date du 20 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'accepter le budget 2021 de l'A.I.B.R. d'une somme de 4 814 285,00 \$ (revenus/dépenses).

6.9 AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET 2021 – CONTRAT

Ce point à été déplacer au point 14.1

6.10 TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – FIRME D'INGÉNIERIE - MANDAT

Résolution numéro 2020-12-359

CONSIDÉRANT le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la période de 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT une problématique particulière de drainage pluvial dans le secteur de la Montée de la Pomme d'Or et de la rue Moulin-Payet;

CONSIDÉRANT qu'il faut une description des travaux et une estimation de coût pour compléter le dépôt de la demande de la TECQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, de mandater Shellex groupe conseil au coût de 4 475,00 \$ avant taxes pour le mandat suivant (02-318-20-M) :

- Coordination avec le représentant de la Municipalité et validation des attentes et des options à considérer dans l'étude.
- Estimation budgétaire du coût des travaux.
- Description du coût des travaux.

6.11 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2021

Résolution numéro 2020-12-360

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec fait en sorte que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Ghislaine Massé, et résolu, à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront à la salle du conseil au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu à 19 h 30 :

12 janvier	2 février	2 mars
6 avril	4 mai	1 juin
6 juillet	3 août	7 septembre
5 octobre	16 novembre	7 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi.

6.12 GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE – DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Résolution numéro 2020-12-361

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Garde côtière auxiliaire canadienne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, d'octroyer 150,00 \$ en subvention pour l'année 2021.

Le vote est demandé :

Pour

Harry Gow, conseiller #1
Patricia Bégin, conseillère #2
Pierre Lauzon, conseiller #3
Ghislaine Massé, conseillère #5
Robert Mayrand, conseiller #6

Contre

Bernard Archambault, conseiller #4

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

6.13 OFFICE 365 - FORMATION

Résolution numéro 2020-12-362

CONSIDÉRANT l'offre de service de Parcours formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la formation du logiciel Office

365 (six heures) au coût de 86,25 \$ avant taxes pour un membre du personnel administratif.

6.14 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – ABONNEMENT 2021

Résolution numéro 2020-12-363

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Patricia Bégin et résolu, à l'unanimité, de renouveler l'abonnement à la FQM pour l'année 2021 au coût de 2 054,07 \$ avant taxes.

6.15 TABLEAU D’AFFICHAGE EXTÉRIEUR – IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – ACHAT

Résolution numéro 2020-12-364

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin et résolu, à l'unanimité, de procéder à l'achat d'un tableau d'affichage sécuritaire et à l'épreuve des intempéries pour les avis publics papier à l'entrée du bâtiment municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet auprès de la compagnie Martech Inc. au coût de 463,50 \$ avant taxes.

6.16 MUNICIPALITÉ SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Résolution numéro 2020-12-365

Date d'ouverture :	1 ^{er} décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 décembre 2020
Montant :	145 000 \$		

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 décembre 2020, au montant de 145 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 400 \$	0,65000 %	2021
8 600 \$	0,75000 %	2022
8 700 \$	0,95000 %	2023
9 000 \$	1,10000 %	2024
110 300 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,06400 Coût réel : 1,66570 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

8 400 \$	1,74200 %	2021
8 600 \$	1,74200 %	2022
8 700 \$	1,74200 %	2023
9 000 \$	1,74200 %	2024
110 300 \$	1,74200 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,74200 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

8 400 \$	1,88000 %	2021
8 600 \$	1,88000 %	2022
8 700 \$	1,88000 %	2023
9 000 \$	1,88000 %	2024
110 300 \$	1,88000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,88000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin et résolu, à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 décembre 2020 d'une somme de 145 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-06. Ces billets sont émis au prix de 98,06400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.17 FABRIQUE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE – DEMANDE DE SUBVENTION 2020

Résolution numéro 2020-12-366

CONSIDÉRANT la demande subvention par la Fabrique Saint-Antoine-de-Padoue pour l'année 2020 en lien avec l'entretien de leur bâtiment patrimonial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Harry Gow et résolu, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 500,00 \$ à la Fabrique Saint-Antoine-de-Padoue pour l'année 2020.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 TRAVAUX PUBLICS - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

7.2 RESURFAÇAGE RANG DE L'ACADIE – ENTREPRENEUR – FACTURATION - ACCEPTATION DES TRAVAUX - PAIEMENT FINAL

Résolution numéro 2020-12-367

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-225 (*ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE POUR LE RESURFAÇAGE DU RANG DE L'ACADIE*);

CONSIDÉRANT la facture #54838 de Danis Construction Inc. au montant de 12 945,42 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT le sommaire de décompte #2 de Shellex Infrastructures, ingénieur au dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de payer la facture #54838 de Danis Construction Inc. au montant de 12 945,42 \$ avant taxes.

7.3 RÉSERVOIR PÉTROLIER SITUÉ À L'IMMEUBLE MUNICIPAL DU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – REMPLACEMENT

Résolution numéro 2020-12-368

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède un réservoir pétrolier pour alimenter la génératrice située à l'immeuble municipal au 1060, rue du Moulin-Payet;

CONSIDÉRANT que le réservoir pétrolier est expiré et qu'il n'est plus garanti par les assurances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, de remplacer le réservoir pétrolier auprès de la compagnie PetroIthech construction au coût de 14 850,00 \$ avant taxes.

7.4 TRAVAUX AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL – ENTÉRINER

Résolution numéro 2020-12-369

CONSIDÉRANT une problématique au réseau d'égout municipal relié à l'immeuble situé au 1055, rue du Rivage;

CONSIDÉRANT que ladite problématique devait être réglée avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT la soumission S2020129 de la compagnie Excavation G Jeannotte et Fils Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon et résolu, à l'unanimité, d'entériner les travaux de réparation par la compagnie d'Excavation G Jeannotte et Fils inc. au coût de 9 772,88 \$ avant taxes.

Prendre note que si la problématique est sur le terrain privé du propriétaire, la totalité des travaux exécutés sera à la charge du propriétaire et il y aura refacturation.

7.5 TRAVAUX PUBLICS RÉTROCAVEUSE – PNEUS ACHATS ET INSTALLATION

Résolution numéro 2020-12-370

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) pneus pour la rétrocaveuse auprès de Longus Rive-Sud au coût de 2 600,03 \$ avant taxes.

Le vote est demandé :

Pour

Harry Gow, conseiller #1
Patricia Bégin, conseillère #2
Bernard Archambault, conseiller #4
Ghislaine Massé, conseillère #5

Contre

Pierre Lauzon, conseiller #3
Robert Mayrand, conseiller #6

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

7.6 LAMPADAIRE – RUE BENOIT – ACHAT ET INSTALLATION

Résolution numéro 2020-12-371

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de procéder à l'achat et l'installation d'un lampadaire sur la rue Benoit auprès de Michel Guimont, Entrepreneur électricien Ltée, au coût de 2 675,00 \$ avant taxes.

7.7 PANNEAUX DE SIGNALISATION - ACHAT

Résolution numéro 2020-12-372

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation auprès de Martech inc. au coût de 1 172,75 \$ avant taxes.

8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

8.1 IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1028, RUE DU RIVAGE – ACHAT D'UNE VANITÉ

Résolution numéro 2020-12-373

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Ghislaine Massé et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une vanité pour la toilette des locataires au coût de 450.00 \$ avant taxes.

9. PARCS MUNICIPAUX

9.1 AMÉNAGEMENT DES PARCS – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'aménagement des parcs.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la sécurité incendie.

10.2 SÉCURITÉ CIVILE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la sécurité civile.

10.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – INSPECTION

Résolution numéro 2020-12-374

CONSIDÉRANT l'inspection obligatoire annuelle reliée à la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en ordre les véhicules d'urgence avant l'inspection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Patricia Bégin et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inspection préventive sur les véhicules incendie par le Centre de vérification Rondeau au coût de 362,17 \$ avant taxes.

10.4 GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DE CONTRAT – ANNÉE 2021

Résolution numéro 2020-12-375

CONSIDÉRANT la proposition de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2021 afin d'assurer la gestion animalière sur tout le territoire de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Harry Gow et résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu au coût de 4,20\$ avant taxes par citoyen pour un total de 7 165,00 \$ avant taxes.

10.5 RÈGLEMENT 2020-024 – RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Madame Ghislaine Massé, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera le règlement 2020-024 – règlement relatif au contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le projet de règlement est déposé par madame Ghislaine Massé, conseillère. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public et sur le site internet de la Municipalité.

10.6 RÈGLEMENT 2020-023 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 344 945 \$ ET UN EMPRUNT DE 344 945 \$ POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ NEUVE D'INTERVENTION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – DÉPÔT DE CERTIFICAT « RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER »

Dépôt par la direction générale du certificat « Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter » (SR-1.2(10-10)) en date du 27 novembre 2020 en lien avec la résolution 2020-11-343 (*RÈGLEMENT 2020-023 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 344 945 \$ ET UN EMPRUNT DE 344 945 \$ POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ NEUVE D'INTERVENTION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – ADOPTION*).

Le nombre de personnes habiles à voter établi est de :	1421
Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :	153
Le nombre de demandes faites est de :	0

Donc, le règlement 2020-023 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

10.7 SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉ 2021-2022

Résolution numéro 2020-12-376

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'établir les priorités 2021-2022 auprès de la Sûreté du Québec comme suit :

1. Intervenir de façon active tant sur les routes, sur l'eau, dans les lieux publics, dans les institutions vulnérables (écoles, garderies et résidences pour aînés) que durant les activités et y assurer une présence et une visibilité;
2. Contrôler la vitesse et le bruit sur tout le réseau routier et sur la rivière Richelieu;
3. Continuer à répondre aux requêtes des municipalités et maintenir des contacts réguliers avec leur direction générale.

10.8 SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL – FORMATION

Résolution numéro 2020-12-377

CONSIDÉRANT l'offre de service de Santinel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la formation de secouriste au coût unitaire de 112,00 \$ avant taxes pour trois membres du personnel municipal.

11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

11.1 ENVIRONNEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement.

11.2 AGRICULTURE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'agriculture.

11.3 TRANSPORT COLLECTIF – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec le transport collectif.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'aménagement, l'urbanisme et le développement.

12.2 LOT 4 834 007 - TRAVAUX SANS PERMIS – SANCTION

Résolution numéro 2020-12-378

CONSIDÉRANT que selon l'article 12.1 du Règlement de zonage, toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation;

CONSIDÉRANT les articles 12.2 et 12.3 interdisant toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive et sur le littoral à l'exception de certains travaux énumérés;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés ne font pas parti de l'énumération;

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.30 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les travaux de stabilisation de la rive et d'aménagement paysager en bordure de la rivière Richelieu à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux sont assujettis à l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux de remblayage et d'aménagement paysagés est effectuée sur le domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT que selon l'article 2.6 du Règlement de zonage, quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement susmentionné commet une infraction et est passible pour chaque jour, ou partie de jour que dure l'infraction, d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 1000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne physique;

CONSIDÉRANT que selon l'article 2.5 du Règlement de zonage, le Conseil municipal peut tenter des procédures contre le contrevenant pour faire respecter ledit règlement;

CONSIDÉRANT toute la procédure d'infraction a été respectée par l'inspecteur municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Ghislaine Massé, et résolu, à l'unanimité, d'émettre un constat d'infraction de 1 000,00 \$ et de demander la remise en état des lieux.

13. LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la vie communautaire.

13.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la bibliothèque municipale.

13.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OMH), AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'OMH, les aînés et Dompierre sur Mer.

13.4 RECONNAISSANCE BÉNÉVOLE – CARTE DE SOUHAITS - UTILISATION D'UNE ŒUVRE ORIGINALE

Résolution numéro 2020-12-379

CONSIDÉRANT que les bénévoles sont d'une richesse inestimable pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la situation reliée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'annulation de la soirée bénévole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Ghislaine Massé et résolu, à l'unanimité :

D'ENVOYER une carte de remerciement aux bénévoles de la municipalité;

DE PAYER les droits d'auteur pour l'image utilisée au coût de 100,00 \$ avant taxes;

DE PAYER l'impression de cent cartes au coût de 95,00 \$ avant taxes.

13.5 BUDGETS PARTICIPATIFS 2019 – AMIS ANIMAUX ANTONIENS – PROLONGEMENT

Résolution numéro 2020-12-380

CONSIDÉRANT un projet participatif accordé en 2019 en lien avec amis animaux antoniens;

CONSIDÉRANT la situation reliée à la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Ghislaine Massé et résolu, à l'unanimité, d'autoriser le prolongement du budget participatif relié au projet amis animaux antoniens jusqu'au 31 mars 2021.

13.6 ASSOCIATION DES RIVERAINS ET AMIS DU RICHELIEU – APPUI ET DON – ANNÉE 2021

Résolution numéro 2020-12-381

CONSIDÉRANT la mission de l'association des riverains et amis du Richelieu qui est valable pour la qualité de vie des riverains et des municipalités avoisinantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon et résolu, d'appuyer l'organisme et de verser un don de 150,00 \$ pour l'année 2021.

Le vote est demandé :

Pour

Harry Gow, conseiller #1
Patricia Bégin, conseillère #2
Pierre Lauzon, conseiller #3
Ghislaine Massé, conseillère #5
Robert Mayrand, conseiller #6

Contre

Bernard Archambault, conseiller #4

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

13.7 ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – ABONNEMENT 2021

Résolution numéro 2020-12-382

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon et résolu, d'abonner la Municipalité à l'association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2021 au coût de 1 429,50 \$ avant taxes.

Le vote est demandé :

Pour

Contre

Harry Gow, conseiller #1
Patricia Bégin, conseillère #2
Pierre Lauzon, conseiller #3
Ghislaine Massé, conseillère #5
Robert Mayrand, conseiller #6

Bernard Archambault, conseiller #4

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

13.8 LES FLEURONS DU QUÉBEC – CONFÉRENCES - ENTÉRINER

Résolution numéro 2020-12-383

CONSIDÉRANT l'offre de service des fleurons du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'entériner l'inscription à deux (2) conférences au sein des Fleurons du Québec au coût total de 90,00 \$ avant taxes.

Le vote est demandé :

Pour

Contre

Harry Gow, conseiller #1
Patricia Bégin, conseillère #2
Bernard Archambault, conseiller #4
Ghislaine Massé, conseillère #5

Pierre Lauzon, conseiller #3
Robert Mayrand, conseiller #6

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

14. SUJETS DIVERS

14.1 AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET 2021 – CONTRAT

Résolution numéro 2020-12-384

CONSIDÉRANT la proposition en lien avec l'audit des états financiers pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2020 et 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité de mandater Daniel Tétreault, CPA Inc. pour l'audit des états financiers 2020 et 2021 au coût suivant :

- 8 625,00 \$ (avant taxes) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;
- 8 750,00 \$ (avant taxes) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2020-12-385

Il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, de lever la séance à 21 h 50.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).

Chantal Denis
Mairesse

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

NON ADOPTÉ